



La Fédération Française de l'Assurance  
ainsi que la Cfdt, la CGE CGC, la CFTC et l'UNSA  
réaffirment leur entière mobilisation pour assurer la continuité de l'activité d'assurance  
dans des conditions sanitaires les plus sûres pour les salariés et les clients.  
8 février 2021

Les partenaires sociaux de la branche des sociétés d'assurance souhaitent rappeler leur entière solidarité envers tous nos concitoyens confrontés à la crise sanitaire que nous subissons depuis près d'un an.

Les représentants des salariés et des employeurs réaffirment leur total investissement dans leurs missions et valeurs afin que le secteur de l'assurance remplisse son rôle de protection face aux risques et de financement de l'économie, à une heure où les Français en ont le plus besoin.

Depuis le début de la crise, grâce à un dialogue social constant dans les entreprises, la continuité de service a été assurée tout en donnant la priorité absolue à la santé des salariés, de leurs proches, ainsi que celle de nos clients. Les efforts des employeurs ont ainsi toujours visé à préserver l'intégrité physique et morale de chacun et la sécurité sanitaire de tous.

Pour faire face à ces objectifs à la fois économiques, sociaux et sanitaires, et parce que nous sommes fondamentalement attachés au droit de chaque salarié à travailler en toute sécurité, les sociétés d'assurance ont mis en place depuis le mois de mars une organisation collective permettant d'assurer les meilleures conditions de travail possible :

- les recommandations des autorités sanitaires concernant la sécurité des salariés (masques homologués, adaptation des restaurants d'entreprise, limitations des déplacements, etc.) ont été suivies très scrupuleusement dans toutes les entreprises et relayées en permanence par la FFA et les représentants des salariés auprès de tous les employeurs de la branche ;
- le télétravail a été mis en œuvre massivement et sans délai depuis le mois de mars ; les dispositifs mis en place lors du second confinement en novembre 2020 sont toujours en vigueur aujourd'hui et concernent plus de 90 % des populations dites « administratives » – les plus grands sièges sociaux, en particulier en région Ile-de-France, sont ainsi vidés de leurs salariés qui travaillent quasiment tous à distance depuis plusieurs mois désormais ; seules quelques fonctions indispensables à la continuité de service comme les activités informatiques et de logistique font exception ;
- les agences et réseaux commerciaux itinérants bénéficient de mesures de protection collectives et individuelles (distanciation physique, équipements de protection, horaires adaptés, prises de rendez-vous systématiques...) permettant d'assurer la sécurité sanitaire de tous – salariés et clients.

L'ensemble de ces mesures resteront en vigueur tant que la menace épidémique perdurera et nous appelons à la plus grande vigilance de tous en la matière.

Nous souhaitons souligner que cette transformation de nos modes de fonctionnement s'est réalisée grâce à un effort collectif exceptionnel de la part des employeurs et des salariés ; il a permis de limiter au maximum les contacts avec le public en privilégiant les relations à distance.

Nous souhaitons aussi rappeler les effets sur la santé psychique et mentale des salariés, en particulier ceux souffrant d'isolement ou vivant dans des conditions peu compatibles avec le travail à domicile subi et prolongé. Si des cellules de soutien psychologique ont bien été mises en place par les employeurs, il est cependant indispensable de maintenir la possibilité d'un retour sur site un jour par semaine pour les salariés volontaires et de maintenir le lien des salariés avec leurs représentants.

Les partenaires sociaux de la branche tiennent particulièrement à saluer l'investissement et l'esprit de responsabilité des salariés depuis le début de la crise sanitaire, qui ont permis d'assurer la continuité du service que nous devons à nos clients, particuliers ou entreprises. Cette mobilisation collective des salariés, des entreprises et de la branche doit être saluée même si elle a parfois été difficile à mettre en œuvre au regard de l'urgence, de la difficulté à appréhender la notion de circonstances exceptionnelles liée à la pandémie et ses modalités pratiques.

Les partenaires sociaux souhaitent aussi marquer leur attachement à la poursuite d'un dialogue social exigeant et de qualité, lequel est la marque de la branche et des entreprises qui la composent. Le grand nombre d'accords d'entreprise signés ces derniers mois en témoignent. L'ouverture d'une négociation de branche sur le télétravail dès le 10 novembre 2020 confirme cette volonté des partenaires sociaux. Cette négociation doit aboutir à un accord au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021.

En cette période si particulière, il est essentiel de trouver les moyens nécessaires pour dialoguer sereinement entre représentants des employeurs et des salariés, notamment afin de construire ensemble les conditions pour la poursuite de l'activité économique et préparer, dans un réel esprit de solidarité, les conditions de sortie de crise.